

# EXTRAIT

## DES DELIBERATIONS

### DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 4 février 2019

Sous la présidence de : Monsieur Bernard FISCHER

Etaient  
présents : Monsieur Bernard FISCHER, président de séance

Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Nicolas MATT, secrétaires

Procuration(s) : Monsieur Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL, Madame Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas MATT, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY

Excusé(s) : Monsieur Frédéric BIERRY

Absent(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY

Rapporteur : Monsieur Philippe MEYER

**N° CP/2019/014 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics**  
**Proposition d'attribution de dotations complémentaires pour**  
**2019 aux collèges publics**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations complémentaires d'un montant total de 63 040,20 €, soit :

- 9 000 € au titre de la dotation de fonctionnement complémentaire de viabilisation 2018 en faveur des collèges suivants :

- . 3 000 € au collège Jean Mentel à Sélestat ;
- . 6 000 € au collège Frison Roche à La Broque ;

- 1 209 € au collège Solignac à Strasbourg au titre de la régularisation de la dotation "autres dépenses de fonctionnement - euros/élève" 2019 ;

- 38 136 € au titre de la dotation de fonctionnement complémentaire d'entretien 2019 en faveur des sept collèges suivants :

- . Collège Robert Schuman à BENFELD : 6 000 € ;
- . Collège de l'Eichel à DIEMERINGEN : 5 000 € ;
- . Collège Nicolas Copernic à DUTTLENHEIM : 3 000 € ;
- . Collège du Bois Fleuri à SCHWEIGHOUSE SUR MODER : 4 000 € ;
- . Collège Jean Mentel à SELESTAT : 11 836 € ;
- . Collège Jules Hoffmann à STRASBOURG : 5 000 € ;
- . Collège du Klosterwald à VILLE : 3 300 € ;

- 261 € au collège du Rhin à Drusenheim au titre de la régularisation de la dotation d'entretien 2019 ;

- 4 000 € au collège Foch à Strasbourg pour couvrir les frais de transport des élèves vers les installations sportives durant l'année scolaire 2018/2019 ;

- 10 434,20 € pour couvrir les frais de réparation et d'acquisition d'équipements spécifiques des collèges suivants :

Nord :

- . Collège de Brumath : 1 103,62 € (réparation des lignes téléphoniques et duplication de 60 clés) ;
- . Collège Baldung Grien à HOERDT : 4 738,80 € (dont 956,40 € pour la réparation du lave-mains et du lave-vaisselle et 3 782,40 € pour la réparation des armoires réfrigérées, de l'armoire frigorifique et des armoires froides de la demi-pension) ;
- . Collège de l'Outre Forêt à SOULTZ SOUS FORETS : 828 € (déplacement du lave-vaisselle de la demi-pension) ;

Sud :

- . Collège Frison Roche à LA BROQUE : 560,16 € (réparation de la chambre froide de la demi-pension) ;
- . Collège Herrade de Landsberg à ROSHEIM : 867,80 € (réparation de la chambre froide et du lave-vaisselle de la demi-pension) ;

Eurométropole :

- . Collège Lamartine à BISCHHEIM : 778,22 € (réparation de la chambre froide de la demi-pension) ;
- . Collège International Vauban à STRASBOURG : 1 557,60 € (réparation du réfrigérateur de la demi-pension).

Elle autorise par ailleurs son président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190204-lmc1124861-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 07/02/19